

2023/22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THONAC

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian GARRABOS, Maire de THONAC.

Date de Convocation : 03/04/2023

Étaient Présents : M. Christian GARRABOS Maire, M. Guillaume ARCHAMBEAU, M. Patrick LE MELLEDO, Mme Magali TERUEL Maires-Adjointes, M. CULINE Sébastien, M. Alain MIDDEGAELS, M. Cyril CERF, Mme Claudine LAWARREE MALOYER, M. Harold ECLAIRCY.

Étaient absents excusés :

Secrétaire de séance : *Alain MIDDEGAELS*

OBJET - AFFECTATION DU RESULTAT 2022 Assainissement

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE l'affectation suivante :

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses réalisées	13 462.96 €
Recettes réalisées	16 083.75 €
Résultat 2022	2 620.79 €
Résultat antérieur	24 552.30 €
Virement 1068	-2 888.00 €
Excédent net cumulé	24 285.09 €
<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses réalisées	11 190.72 €
Recettes réalisées	12 093.00 €
Résultat 2021	902.28 €
Résultat antérieur	-2 888.00 €
Déficit net cumulé	-1 985.72 €
<u>AFFECTATION du résultat de fonctionnement</u>	
<u>Compte R1068 - excédent de fonctionnement capitalisé</u> (à réaliser par émission d'un titre au compte 1068)	1 985.72 €
<u>Compte R002 - résultat de fonctionnement reporté</u>	22 299.37 €

Fait et délibéré en Mairie, les mois, jour et an ci-dessus.
Pour copie conforme,

Thonac, le 13/04/2023

Le Maire,
Christian GARRABOS.

En vertu de l'article 2 de la loi du 02 juillet 1985.
Certifié exécutoire par le Maire le : 13/04/2023
Reçu en S/Préfecture le :
Publié et Notifié le : 13/04/2023

